

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 27.2.2003	Date de révision	Date de mise en application 1.7.2001
1. Dénomination de la fonction Urbaniste aménagiste chef de projet- urbaniste aménagiste cheffe de projet		Code fonction 1.05.020	
2. But de la fonction Réaliser des études d'aménagement du territoire. Mettre en place des systèmes d'observation du territoire. Participer aux études de modification de la législation du domaine concerné. Améliorer les méthodes, instruments de travail. Diriger des projets complexes, contribuer à leur définition, leur organisation et leur évaluation. Diriger les collaborateurs dédiés aux projets et assurer le suivi de l'ensemble des travaux.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment de/d' : <ul style="list-style-type: none"> - élaborer les cahiers des charges des études et / ou des missions; - élaborer l'organisation, la structure de travail, de consultation et de planification des projets; - organiser les marchés publics lors de mandats externes; - diriger les groupes de travail, des mandataires et animer les groupes de pilotage; - assurer les contacts et les relations avec les différents partenaires, la population, les groupes d'intérêts, etc.; - rédiger la correspondance et la documentation d'études; - coordonner les différentes procédures relatives aux projets; - organiser les consultations avec les autorités compétentes dans le cadre des projets; - organiser l'information et la préparation de la publication des études en vue de leur diffusion; - contrôler en permanence l'ensemble des travaux; - exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie. 			
4. Exigences de la fonction Licence universitaire (architecture, économie, géographie) et une formation complémentaire de troisième cycle en aménagement du territoire et en management de projet.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	13	57	5	59	Total 192